

La dette imaginaire et la confiance dans le milieu des migrants clandestins d'origine congolaise à Paris

Rémy Bazenguissa-Ganga

Ce texte propose une digression, à partir de la théorie analytique de Christian Geffray, autour du thème de la garantie de la valeur subjective des hommes dans la parole par laquelle ils s'engagent dans la structure de la dette imaginaire. Résumons cette théorie, présentée de manière éclatée dans différents textes (Geffray, 1992, 1995 et 2001). Christian Geffray articule une réflexion sur la portée de la fonction symbolique dans la vie sociale à partir du phénomène de l'insolvabilité. Ce processus permet, en même temps, dans des systèmes sociaux précis, l'extorsion par le patron du surtravail de ses clients et la construction par ces derniers de leur dignité sociale. La dette se greffe sur des investissements du désir qui se manifestent à la fois dans la construction de l'identité propre et dans l'amour du maître. Ces analyses se réfèrent, de manière exemplaire, au marché captif et se concentrent, exclusivement, sur l'articulation, dans le monde capitaliste, des systèmes de production et de circulation des marchandises. Le patron assure le rôle de médiateur entre deux mondes : la ville et le village, le marché captif et le système capitaliste, etc. Dans ces marchés, Christian Geffray montre que la sujétion repose sur une fiction suspendue à la croyance du client en la parole d'un patron bienfaiteur. La violence, prenant parfois la forme de meurtres de clients, surgit de la ruine de cette croyance qui sanctionne la sortie de ces derniers du « jeu » par la fuite, l'improductivité ou la revendication. Dans *Trésors*, Christian Geffray donne à sa théorie une portée plus générale en montrant que l'engagement se noue dans différents discours conçus comme des formes du lien social. Ce qui lui permet d'opposer deux pôles de la vie sociale, la ferveur du serment et des fidélités où s'attestent la dignité et l'honneur des hommes, d'un côté, et la circonspection des calculs où se détermine la valeur relative des biens, de l'autre.

Pour aborder, de manière critique, cet argumentaire, nous éprouverons, comparativement, sa pertinence à partir d'un autre type de terrain, le marché hors-la-loi. Dans celui-ci, le phénomène d'insolvabilité représente

aussi le cas de figure le plus réalisé à l'encontre de la norme, édictée socialement, de l'obligation de rembourser la dette ; mais, à l'inverse, il implique les débiteurs. Les données examinées ont été récoltées parmi des clandestins congolais à Paris où les marchandises circulent très souvent dans le cadre de vente à crédit accordée à des personnes dites de confiance. Ces analyses permettent de revenir à la question de l'engagement par la parole. Dans ces situations de contournement de la loi, la dette imaginaire apparaît comme un gage d'intersubjectivité où chacun tient à l'autre en le (re)tenant dans un Nous, où l'honneur et la fidélité se construisent en fonction des valeurs, où l'engagement par la parole s'articule à partir des négociations portant sur le calcul qui définissent la valeur des marchandises. On pourra ainsi envisager comment la problématique de la dette imaginaire, en tant que fiction, permet de comprendre ou d'appréhender d'autres types d'univers sociaux.

Après avoir présenté la production de la valeur des marchandises et des hommes dans le marché hors-la-loi, on considérera le système de la dette et des types idéaux de non-remboursement et nous analyserons, pour finir, les modalités de construction de la confiance comme fiction.

La dépense de soi et la construction des valeurs

La mise en place du dispositif d'endettement parmi les clandestins est subordonnée à la constitution préalable d'un marché hors-la-loi¹. Les transactions, se déroulant à travers lui, renvoient à une fiction, reposant sur l'imaginaire d'une « économie du bon coup² », qui cherche à déborder les principes de l'échange social. Ce débordement structure la perception collective de l'ensemble des parties de ce dispositif. Les signifiants des valeurs sont retirés du circuit de la communication et voués à la destruction par la dépense ostentatoire.

Il convient, d'emblée, de préciser que seul le point de vue de l'État est retenu ici pour définir symboliquement la notion de la loi dans le sens de gestion des « illégalismes³ ». Cette approche n'oppose pas la loi à l'illégalité

1. Nous avons développé une socio-anthropologie de ce milieu dans *Congo-Paris: Transnational Traders on the Margins of the Law* (en collaboration avec Janet MACGAFFEY), Bloomington, Indiana University Press, 2000.
2. Nous empruntons le concept de « coup » aux théoriciens de l'interaction stratégique, tel que Michel DOBRY l'a présenté dans son livre *Sociologie des crises politiques* (Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992). Par « coup », on vise les actes et les comportements individuels ou collectifs qui ont pour propriété d'affecter soit les attentes de protagonistes d'une interaction, soit leur « situation existentielle » (à savoir les rapports entre ces acteurs et leur environnement), soit encore les deux simultanément.
3. Je m'inspire, pour définir cette notion, de Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir* (Paris, Gallimard, 1975) et de Gilles DELEUZE, *Foucault* (Paris, Éditions de Minuit, 1986).

mais la pose comme un principe de différenciation et de formalisation des manières concrètes de la contourner. En tant que telle, la loi est comprise comme une stratégie du pouvoir en acte et ne renvoie pas à un pôle stable et unique. Or, les migrants clandestins congolais ont précisément acquis des compétences dans les illégalismes à la suite de la forte expérience des relations avec les pouvoirs étatiques de leurs pays d'origine. Ils créent, en France, un univers qui leur est propre rejetant, à la fois, les activités légales et les normes de la société globale. Dans leur milieu, la loi est incarnée par un tiers symbolique et non par un partenaire, patron ou autre.

Dans le cadre de ces illégalismes, la migration clandestine et l'activité exercée interviennent, à la fois, comme des prises de risques pour minimiser les effets de la mort sociale due à l'exclusion et des manœuvres pour authentifier les modalités de réussite construite en dehors des normes. En un mot, à la différence du marché captif où les clients étaient expulsés hors du monde, le migrant clandestin investit précisément son centre : là où se construit le sens de la vie sociale. Cependant, l'expérience y est aussi celui d'un hors-monde, en tant que lieu régi par des illégalismes et non par la loi. Par ailleurs, dans l'imaginaire social des Congolais, commercer fait partie, depuis les crises des années 1980, des stratégies de la « débrouille » regroupant les principaux moyens pour gagner sa vie et prendre part au partage de la richesse sociale. Même si le commerce apparaît comme un lien social de la nécessité et de l'obligation, on ne peut cependant parler, dans ce milieu, de professionnalisation dans ce domaine. Les positions de vendeurs et d'acheteurs sont interchangeable. Nous utiliserons, dans ce sens, pour plus de clarté les termes de créanciers, celui qui cède, et de débiteur, celui qui doit payer.

La fiction repose sur l'économie du bon coup, c'est-à-dire un système imaginaire qui dépend de la croyance articulée au principe de l'acte hors-la-loi (vol ou d'un trafic) qui nécessite une dépense d'énergie, une habilité physique et la mise en œuvre d'astuce. Ce principe se manifeste de manière évidente dans le cas des Sapeurs⁴, la fraction la plus importante des clandestins. Dans cette économie, les procédures de valorisation de la marchandise (aliment, bijoux, produits de beauté, vêtement, etc.) par les calculs s'articulent aux procédures de valorisation des hommes à travers la parole. Que ces biens n'aient pas été produits dans le réseau implique qu'ils devraient être vendus moins chers pour le débiteur car, selon lui, le créancier n'a pas eu de charges à payer mais simplement des risques à

4. Le Sapeur est une personne qui s'engage dans des pratiques de valorisation de soi à travers l'habillement de luxe. Ils migrent à Paris pour venir au « centre du monde », cette ville étant le centre de la mode. Pour plus d'informations, voir notre ouvrage avec Janet MacGaffey.

prendre. Le créancier, quant à lui, considère que n'importe quelle somme reçue en paiement peut suffire car elle permet déjà de subvenir aux besoins de subsistance et de représentation. Cela n'empêche pas de vouloir gagner plus. Dans ce cas, il existe très souvent une marge entre la somme reçue et celle qui est espérée. La question du reste, sur lequel porte la dette, ne concerne donc pas directement la reproduction physique du créancier.

La règle de formation de la valeur émerge dans l'interlocution entre le créancier et le débiteur. L'émotion et le plaisir de l'un et l'autre s'élaborent ainsi dans la négociation, le marchandage lui-même. Le créancier trouve intérêt à augmenter le prix et le débiteur, à le baisser. Ces transactions reposent donc sur une modalité du langage qui consiste à « savoir raconter des histoires ». Le débiteur doit se dépenser en parole pour séduire le créancier. De même ce dernier pour résister. Par ces flux de paroles, ils construisent, à la fois, la valeur de la marchandise et leur propre pouvoir de convaincre les autres ou de résister sans se mettre hors du système. Ces négociations peuvent être regardées précisément comme une reprise d'initiative de la fonction de maîtrise (d'honneur), comme le fait d'une personne soucieuse de sa raison d'être face à un autre. Cependant l'argent gagné ne sert pas à la subsistance. Il permet surtout de consacrer, dans une réputation, la réussite d'un coup par la dépense, ou encore de faire reconnaître cet exploit et attirer sur soi la renommée. Ainsi, une grosse partie de l'argent gagné circule dans un système d'actes ostentatoires. Ces épreuves se déroulent dans des lieux précis, les *nganda*⁵. Toutes ces actions d'éclats constituent ce qu'ils appellent « Vivre ». Jouir de la vie consiste ainsi à dévoyer les revenus acquis grâce à la circulation des biens pour les consacrer à la pure consommation voluptueuse. La société des clandestins ne capitalise donc pas, ce qu'elle accumule est un trésor de souvenirs. Cette modalité de la création et de la circulation de la valeur dans le marché hors-la-loi, à travers le commerce, permet de saisir que la marchandise, dans le système du capital, n'est pas seulement une valeur convertible dans un procès universel de production, mais indiscernablement une charge d'intensité libidinale.

On peut légitimement se demander si le milieu des clandestins est économiquement viable. Il l'est dans la mesure où la clientèle est principalement créée par des personnes extérieures au milieu. Aussi la plus grande partie de l'argent dépensée est-elle gagnée lors de ces transactions. Il intervient là une articulation entre mondes sociaux différents qui constitue aussi une des conditions de reproduction du marché hors-la-loi. Cette intrusion

5. Les *nganda* sont des bars clandestins qui se trouvent dans des squats ou des caves de certains cafés parisiens.

des membres du monde permet de restituer dans le même mouvement le lieu de la loi mis à mal par le milieu des clandestins. Ce rappel permet de considérer comment tout s'articule avec le monde du capital. Le clandestin tente, par son exclusion du monde du travail, de déborder l'échange mais, pourtant, ce dernier ordre récupère ce qui semble le nier : il le remet dans le circuit des dépenses.

La dette imaginaire

Qu'en est-il donc de la dette dans ce monde hors-la-loi ? La cession de la plupart des marchandises se réalise selon deux modalités : le paiement comptant pour les clients extérieurs au milieu et la vente à crédit entre les clandestins. Cette dernière modalité est très rarement honorée ; cas de figure que chacun connaît. Lorsqu'on se concentre sur la vente à crédit, le remboursement apparaît comme un rapport de force et la dette imaginaire comme une composition de différentes fictions. Celles-ci permettent de renouer le lien à l'intérieur d'une série d'échanges, perçus sous la forme de dons se déroulant à des niveaux multiples de relations. La dette imaginaire apparaît comme l'effet d'une lutte d'interprétations par lesquelles le créancier cherche à soumettre la transaction à l'ordre marchand, alors que le débiteur cherche à se référer à la logique sociale.

Même si l'insolvabilité semble la norme des cas réalisés, la procédure de vente à crédit se déroule de la même manière dans ce milieu que dans tous les autres univers sociaux. Le créancier accorde la marchandise à un débiteur contre la promesse, clairement formulée, que ce dernier payera plus tard. Aucun contrat n'est signé.

Les enquêtes ont permis de recueillir plusieurs cas d'insolvabilité. Pour les rendre intelligibles, ils ont été regroupés en trois types idéaux illustrés par des intrigues où les traits ont été forcés. Chaque type comporte des éléments qui éclairent les autres. On commencera par des situations conflictuelles résolues par la parole, pour finir par celles où interviennent le silence et la violence. Il deviendra possible, après l'évocation de ces situations d'exception, de saisir, de manière positive, le système d'endettement.

Le premier type est celui de « l'honneur bafoué du débiteur » :

« Un créancier cède un costume à 305 euros contre une avance du quart de la somme. Les deux protagonistes se connaissent depuis très longtemps. Or le débiteur disparaît après la cession. Au bout de cinq mois, le créancier se résout à réagir. Pour recouvrer sa dette, il va chez son débiteur et décide d'y rester même très tard dans la nuit pour l'attendre. Le débiteur rentre chez lui vers minuit. Après

que sa femme lui a rendu compte de la situation, il se met à hurler en prétextant que le créancier n'a pas de « bonnes manières ». La bienséance exige de ne pas se rendre, en pleine nuit, chez un débiteur afin de réclamer le paiement d'une simple dette. Selon lui, puisque le créancier a transgressé cette règle, la seule alternative qui reste, afin de rétablir son honneur, est de faire la même chose. Il promet de se rendre, le lendemain, dans la nuit chez lui pour rembourser sa dette. Au bout d'après discussions, le créancier accepte de lâcher prise contre une partie de la dette et d'attendre le versement du reliquat pour le lendemain. Le débiteur lui donne 30 euros pour marquer sa bonne foi mais ne vient pas comme promis. »

Ce type idéal montre que la dette implique un ensemble de règles partagées par tous qui, malgré la « mauvaise » foi évidente du débiteur, émergent par leur évocation. La dette entre dans le cadre du système symbolique par la transgression de l'obligation de rendre selon des modalités prescrites, afin que s'instaure un cycle d'échanges. L'honneur et la croyance sociale en sont les principaux enjeux. Dans ce sens, chaque protagoniste peut évoquer la loi afin de justifier sa position alors qu'il sait pertinemment que rien n'oblige l'autre à rembourser. La dette s'inscrit donc dans un jeu avec la loi, mais pour la contourner. Le langage de séduction et celui de la menace de honte interviennent massivement dans ces illégalismes. Ainsi, pour se faire rembourser, le créancier peut mettre en cause l'honneur de son débiteur en rendant la dette publique. Dans ce cas, il met en place un dispositif aléatoire. Cette tactique fait prendre des risques, durcit les prises de position et aboutit éventuellement à la mutation de la dette, comme nous le verrons plus tard, dans le basculement dans la violence.

Passons au deuxième type illustré par l'énoncé suivant : « On rembourse difficilement celui qu'on connaît, et surtout pas le membre de sa famille. »

« Un créancier cède des marchandises à son frère. Ce dernier, même quand il possède de l'argent, n'honore pas sa parole. Il se justifie en prétendant que son frère a le devoir de l'aider et, d'ailleurs, que lui-même lui rend des services. Le principe de solidarité doit régir les relations au sein de la famille. Un jour il remboursera toutes ses dettes, et lui aussi. Il évoque plusieurs actes passés dans son argumentation. Il rappelle le fait d'avoir financé une grande partie de la veillée mortuaire de leurs parents, et les moments où il paye des verres à son frère, lors des sorties. »

Trois éléments méritent d'être soulignés ici. La dette se construit sur un ou plusieurs liens sociaux qui lui préexistent. Elle ne les crée pas mais les intensifie. Par contre, ces relations n'obligent pas le débiteur à rembourser. Plus encore, la relation semble plus importante que la créance. En effet, l'insolvabilité ne l'interrompt pas. Les protagonistes continuent à se fréquenter. Le créancier espère seulement qu'un jour, son dû lui sera reversé.

Le deuxième aspect renvoie au non-recouvrement des dettes et des liens spécifiques. Différentes dettes entre des mêmes personnes ne se compensent pas forcément. Chaque dette semble unique et singulière. Troisièmement, il existe un principe de convertibilité des dettes introduite par sa structure cognitive et interprétative. En effet, elle apparaît, avant tout, comme un phénomène de représentation. Un principe d'incommensurabilité existe entre les biens intervenant dans la dette marchande : ce qui est échangé et l'argent. Le créancier réclame de la monnaie, mais le débiteur évoque les autres espèces de biens (services, obligations sociales, marchandises, etc.) qu'il pense que le premier lui doit. Nous pouvons qualifier de « dette sociale » la circulation des biens évoqués par le débiteur qui intervient dans le cadre d'une comptabilité n'ayant plus de valeur monétaire. Dans ce sens, la dette imaginaire, dans le milieu clandestin, participe des rapports de force, de sociabilité, de concurrence et de séduction. Prendre compte de cette dimension montre comment la réciprocité y intervient de manière complexe. Le débiteur établit une péréquation entre la dette sociale et la dette marchande que le créancier refuse. Le rendu n'est donc pas toujours conçu comme ayant la même valeur que la chose donnée. La discussion, portant sur cette différence, instaure la dette. Leur taux de convertibilité est, avant tout, social.

Le dernier type concerne la situation du « renoncement à la dette » au profit d'un « récupérateur » ou d'un « correcteur » :

« Un créancier, excédé par la durée d'un remboursement, menace son débiteur de faire intervenir un récupérateur de dette. Le premier dit au second : “Si tu ne rembourses pas j'appellerai Edingwé⁶ afin qu'il s'occupe de toi”. Il suffit parfois d'évoquer cette solution pour que la situation se résolve. Si, au contraire, elle persiste, le créancier est en droit d'en contacter un réellement. Le récupérateur a la réputation d'être fort physiquement et sportif. Il appelle le débiteur du premier pour lui dire qu'il a maintenant affaire à lui. Le récupérateur le harcèle au téléphone en proférant des menaces de violences physiques. Lors de chaque rencontre, il le provoque et le bat jusqu'au moment où le débiteur se résout à rembourser, ou encore que Edingwé ait trouvé un « contrat » plus intéressant. Le créancier cède, pour ce transfert, sa dette contre le quart de la somme à récupérer. »

Ce type montre qu'il est aussi possible de faire intervenir des tiers non seulement comme des acteurs passifs, les témoins du premier type idéal, mais actifs, celui qui a le droit d'utiliser la violence. Dans ce cas, soit le

6. Signalons que ce nom est celui d'un catcheur célèbre au pays qui gagne ses matchs parce qu'il possède, selon la rumeur publique, des pouvoirs magiques. Depuis, ce nom est utilisé pour évoquer toute personne qui a la réputation d'être imbattable dans les bagarres.

créancier accorde un pourcentage à ce tiers, soit, excédé, il renonce totalement à la dette. En outre, l'insolvabilité structurelle indique l'existence de limites symboliques de la situation d'endettement énonçable sous la forme de la règle suivante : « Il ne faut pas basculer dans la violence physique. » À ce moment-là, le registre change et la dette s'annule : « Ah, c'est ça que tu veux maintenant, alors tu n'auras plus ton argent ! » Cette limite-là est, bien sûr, connue de tous. Il semble même que, stratégiquement, le débiteur joue de cette règle en essayant de pousser son créancier à passer à la violence. Toutefois, les cas de changement de niveau se réalisent rarement, on peut dire qu'il est plus important, pour les protagonistes, de maintenir la dette marchande que de se « battre », car elle représente la cristallisation d'un état de la relation. D'ailleurs, pour éviter d'entrer soi-même dans le cycle de la violence physique, on cède la créance à un tiers. Or cela revient aussi à prendre le risque d'entrer dans une autre relation d'endettement, mais cette fois avec une personne qui ne représente que la force physique, la violence nue. Mieux encore, un protagoniste qui, normalement, ne négocie pas. Situation que bannissait, précisément, la relation précédente avec le débiteur. Le passage dans ce registre montre que l'argent ne semble pas si « important », car on prend le risque de le perdre.

Si on revient sur les trois types idéaux, on voit que le créancier et son débiteur affirment être liés par une série de dettes, mais elles sont imaginaires car chaque coup engage toujours une multiplicité d'univers sociaux. Il devient maintenant possible de caractériser positivement la dette imaginaire. On voit qu'elle repose sur une différence imaginaire : l'incommensurabilité entre le bien dû, qui a ouvert le cycle en attente de monnaie pour se clore, et le bien prenant la place de l'argent, qui vient le compenser en lieu et place des dettes sociales non solvables. Mieux encore, dans l'imaginaire, le créancier fait semblant de croire que c'est un échange monétaire, alors que le débiteur agit comme si la situation renvoyait à un échange social, symbolique. Ces évocations qui mettent ensemble une série de transactions montrent que les protagonistes ne se trouvent pas impliqués dans des échanges, mais dans des dons purs et simples, dons sans contrepartie, en apparence destinés à sanctionner le statut social de celui qui fait le meilleur coup. Or, c'est l'inscription, par le créancier, de cette différence entre dette sociale et dette commerciale dans le monde marchand qui fonde la dette imaginaire. Par conséquent, il rend plus puissant celui qui est réputé détenir l'argent. Dans notre cas, le débiteur occupe cette position. Toutefois, ce mouvement présente une tendance. Les marchandises circulant dans le milieu sont frappées par un destin unique : elles n'apparaissent plus comme des valeurs d'échange, et chacune d'entre elles tombe à l'intérieur de l'univers de la dépense. La dette

entretient ainsi un rapport privilégié aux éléments dont le mouvement réciproque fonde la structure même de ce milieu. On découvre ainsi le modèle structural de la relation du groupe social à la loi qui permet d'intégrer des données perçues comme contradictoires au premier abord. En tant que débiteur des uns et des autres, chaque clandestin ne traduit pas autre chose que sa dépendance par rapport au groupe, et l'obligation où il se trouve de le manifester à chaque instant.

La dette est donc l'un des biais par lequel l'activité symbolique constitue la réalité. Elle renvoie au travail constant de construction d'un univers toujours précaire de cohérence et de sens qui informe leur monde. Les types idéaux montrent que la dette implique des enjeux de prestige et de rang qui renvoient à sa dimension symbolique. Elle apparaît comme « structurelle » car elle ne résulte pas de l'ajournement d'une véritable créance marchande, mais s'établit en raison d'un rapport de force social tissé au sein du marché hors-la-loi. Le débiteur, en gardant l'objet de la créance exerce une emprise sur l'autre ; celle de le maintenir à sa place. Place, au moins équivalente, à la sienne. Chacun acquiert ce pouvoir sur les autres à travers le système d'endettement. La position des individus dans l'échelle de la réussite sociale est liée au système de dettes. Avoir la capacité de les faire rembourser fait de soi quelqu'un, car elles représentent une des conditions de la réussite ; mais refuser de les rembourser permet de contrôler la carrière des autres.

L'existence de cette emprise supprime la séparation entre les objets et les sujets, entre les biens matériels et les valeurs subjectives des hommes. Avec la dette, ils deviennent tous indissociables, consubstantiels. Chaque cas concret n'implique pas seulement une relation singulière entre un créancier et un débiteur, mais encore avec l'ensemble de la structure sociale et sa signification globale. La dette est précisément ce qui, à travers l'évocation de la loi transgressée, renvoie à cette structure globale, réalise ce lien entre les hommes et les choses, et articule les expériences successives dans une unité de sens. La réponse à la question de l'insolvabilité réside dans cette signification sociale globale qui lui confère précisément sa force et impose sa singularité.

La fiction de la confiance

Pourquoi la dette marchande n'est-elle pas honorée ? Qu'entendent alors les clandestins par la confiance ? Sans complètement adhérer à la théorie analytique de Christian Geffray, on peut s'en inspirer pour proposer une définition plus sociologique qui élargit les acquis de la conception de

l'engagement en terme de fiction. En effet, même dans le cas du marché hors-la-loi, la confiance apparaît comme un effet de la croyance du créancier qui doit obliger son débiteur à honorer sa parole, le créancier étant obligé de vendre pour sa propre subsistance et d'exister socialement par la représentation dans une qualité investie dans son débiteur.

On trouve dans les informations que donnent les débiteurs des explications sur la non-pertinence de la confiance à leurs yeux, comme le manque d'argent sur le moment – ce qui peut être vrai ou faux –, le fait d'avoir déjà donné une avance et sachant que le bien leur est réservé, le fait qu'il vaut mieux payer par tranches et garder une partie de l'argent pour s'occuper de ses propres affaires, ou encore simplement l'oubli de bonne ou de mauvaise foi. Pour commercer, il leur suffit de « manipuler » un dispositif enclenché par le créancier.

Pour construire la confiance, c'est le créancier qui a le plus besoin d'une fiction. On doit ici appréhender ce phénomène selon son point de vue. À la question pourquoi, malgré l'insolvabilité structurelle, continue-t-il à vendre à crédit, il répond sans hésiter : « Je sais que cette transaction n'est pas sûre mais, pour ne pas avoir de surprise, il me suffit de bien connaître le débiteur à qui faire confiance. » Or, ce sont précisément eux qui se sentent le moins obligés à honorer leur dette. Le créancier justifie donc son engagement en avançant l'idée de posséder des informations sur le débiteur. Rien n'empêche que, par la suite, cette construction de la confiance puisse aussi concerner ce dernier qui donne sa parole pour séduire le créancier. La confiance porte donc sur la qualité des relations dont on espère les effets sur l'autre. On peut en déduire que la confiance repose sur un dispositif informationnel et lié au processus. L'aspect fictionnel de tout ce savoir apparaît lorsqu'on rappelle que le créancier n'est pas dupe et anticipe aussi l'insolvabilité du débiteur.

Dans sa structure cognitive, la confiance apparaît comme un phénomène paradoxal car, comme l'a montré G. Simmel, elle excède la cognition. En effet, considérée sous l'aspect cognitif, elle est un état intermédiaire entre le savoir et le non-savoir. Celui qui sait n'a pas besoin de faire confiance, celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement pas faire confiance. Or, le créancier clandestin connaît bien le phénomène de l'insolvabilité structurelle, mais fait confiance en espérant générer des exigences de la part du client, mieux encore le lier. Ce paradoxe indique bien que la confiance excède la cognition en ce que l'acceptation d'autrui qu'elle comporte va bien au-delà du savoir qu'on a de lui, ou des hypothèses qu'on fait sur lui et sur sa conduite future. On retrouve ainsi ce qui fait dire à Simmel qu'il y a dans la confiance « un moment autre, difficile à décrire, qui s'incarne de

la façon la plus pure dans la foi religieuse [...] un état d'âme qui ne se situe absolument pas dans la direction du savoir ; c'est, d'un côté, assurément moins, mais, de l'autre, bien davantage que ce savoir⁷ ». L'approche par la fiction imaginaire permet d'explicitier ce « moment autre », selon sa rationalité et sa logique propre. Elle permet de s'intéresser au « saut dans l'incertain » que comportent ces situations d'engagement.

Il reste maintenant à présenter schématiquement le mécanisme de la confiance, en tant que celle-ci intervient fondamentalement comme une fiction soutenue par la croyance du créancier en la possibilité d'influer le débiteur à honorer sa dette. Trois principaux traits marquent cette fiction. Premièrement, pour comprendre cette situation, il convient de souligner l'interchangeabilité des positions. Le créancier accorde souvent un crédit à des débiteurs qui exercent la même activité que lui, le commerce. Le débiteur, dans ce cas, possède lui-même des compétences dans cette activité hors-la-loi, c'est-à-dire connaît l'importance d'être constamment en mesure d'anticiper pour saisir les opportunités qui se présentent. Ainsi, tous les protagonistes adhèrent aux normes de cette économie du bon coup. Deuxièmement, une différence existe entre la confiance et la relation. Le créancier s'appuie sur les relations pour construire « socialement » sa confiance dans son débiteur. La confiance, cependant, ne se réduit pas à la relation. Plus exactement, les créanciers confondent les deux niveaux de la confiance et de la relation. Troisièmement, c'est la faillite de la fiction, l'impatience par le créancier de la soutenir, et non celle de l'engagement du débiteur par sa parole qui explique le basculement dans la violence physique.

La dette imaginaire, le marché hors-la-loi et le monde

L'hypothèse de la dette comme fiction imaginaire proposée par Christian Geffray permet d'éclairer certains aspects des marchés hors-la-loi. Dans ce cadre, la dette apparaît comme un lien social du contournement de l'échange et de la confiance. Elle se cristallise dans le commerce, comme activité pour capter les biens de prestige qui permettent de marquer les statuts, et dans la dépense comme pratique pour se maintenir en dehors du monde. Ainsi, à travers elle, les clandestins règlent des problèmes de statuts. Dans ce sens, contrairement au marché captif analysé par Christian Geffray, la dette imaginaire articule plusieurs fictions de dettes : marchande et sociale et ne concerne pas seulement la question de la

7. Georg SIMMEL, *Philosophie de l'argent*, Paris, Presses universitaires de France (collection Quadrige), 1999 : 197.

domination et de l'extorsion du surtravail. Elle ne touche pas seulement l'échange des marchandises contre de la monnaie, mais leur équivalence avec d'autres biens ou services. En outre, au-delà de cet aspect, la dette imaginaire est un des opérateurs d'appartenance au monde dans la mesure où elle instaure la place symbolique de la loi dans son opposition aux illégalismes. En ce sens, elle est constitutive de l'être des individus et de la pérennité de leur milieu au sein de la société globale.